

RAPPORT N° 03/4-35  
au Conseil Municipal

OBJET

**RAPPORT 2002 DE LA CINOR**

(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Conformément aux dispositions de l'Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Intercommunale du NOrd de La Réunion m'a transmis le rapport retraçant l'activité de l'établissement pour 2002.

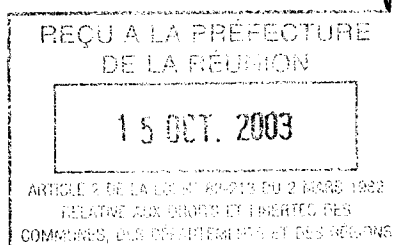
Ce document est complété du Compte Administratif de l'exercice et, en application de l'Article 2 du Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, du rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets.

**NB Le Compte Administratif 2002 de la Communauté d'Agglomération, adopté en séance du Conseil Communautaire du 26 juin 2003, peut être consulté, sur demande, en l'Hôtel de Ville ou à la CINOR.**

**Le rapport de présentation du document budgétaire précité au Conseil de la Communauté intègre le dossier qui vous est présentement communiqué.**

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 03/4-35**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mardi 30 septembre 2003**

**OBJET****RAPPORT 2002 DE LA CINOR**

(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 5211-39 ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-35 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

Vu le rapport d'Adjoint et de Conseillers Municipaux, délégués au sein de la CINOR, présenté comme suit :

Domaines de compétences	Rapporteurs
Aménagement et Economie / Administration et Finances	Monsieur Jean-Pierre FOURTOY ;
Déplacements et Transports	Monsieur Dominique FOURNEL ;
Environnement	Madame Nicole LAURET ;
Politiques Sociale et Culturelle	Madame Marie-Claude DAMON ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Prend acte du Rapport 2002 de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR) produit en application de l'Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait certifié conforme,  
 Fait à Saint-Denis, le 8 OCT. 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

